

EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QU':

En vertu de l'article 148.0.1 du Code municipal du Québec, le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie a établi, par voie de résolution numéro 11819-10-2022, le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2023, lesquelles auront lieu au centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, à 19 h 30, et aux jours suivants :

Mardi 17 janvier

Mardi 14 février

Mardi 14 mars

Mardi 11 avril

Mardi 9 mai

Mardi 13 juin

Mardi 11 juillet

Aucune séance en aout

Mardi 12 septembre

Mardi 10 octobre

Mercredi 22 novembre

Mardi 12 décembre

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DES-MONTS, CE DIX-SEPTIÈME JOUR D'OCTOBRE DEUX-MILLE-VINGT-DEUX.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Maryse Létourneau

MRC DELA FEIE HAUTE-GASPÉSIE MONTS ET MENVELLES

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Maryse Létourneau, résidant à Sainte-Anne-des-Monts, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie le 17 octobre 2022 (modalités de publication en vertu du règlement nº 2020-387).

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce dix-septième jour d'octobre deux-mille-vingt-deux.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Maryse Létourneau

lanto Colombiano